

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 22 MAI 2019

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Claudio MONGELLI, Aloyse SCHILTZ conseillers.

Absent : Claude AREND, conseiller

1) Correspondance.

Le bourgmestre Beissel énonce les prochaines séances du conseil communal :

12/06/2019 à 17h00

17/07/2019 à 17h00 avec une réunion de travail concernant le PAG

18/09/2019 à 17h00 avec la présentation officielle du nouveau PAG

Le 13/07/2019 aura lieu le Buergermeeschterdag et il invite le conseil communal d'y participer.

A la fin il demande au conseil communal de signer le livre de condoléance pour honorer la mémoire de son Altesse Royale, le Grand-Duc Jean qui est décédé le 23 avril 2019,

2) Questions écrites au collège échevinal.

Questions écrites de la LSAP

Annex vun der Maison Relais

Zum heitegen Dag ass nach ëmmer näischt vun engem Chantier fir d'Annex vun der Maison Relais ze gesinn. Mä bezweiwelen staark, dass d'Annex fir d'Rentrée scolaire den 15. September 2019 fäerdeg ass.

- Wéi geheet d'Feelen vun der Annex d'Planungen vun der Maison Relais op d'Kopp?*
- Besteet e Risiko dass net all Kand eng Plaz an der Maison Relais kritt?*

Ass virgesinn dass d'Kanner op aner Raimlechkeeten vun der Gemeng verdeelt ginn, z.B de Préau zu Uespelt am Centre culturel?

Le Bourgmestre Beissel réplique que le préau du centre culturel d'Aspelt était seulement utilisé pour y prendre le déjeuner à midi

Les parents n'ont pas besoin de se soucier, cependant le projet et la finalisation de l'annexe de la maison relais reviendra plus cher que prévu. Pour mettre en œuvre ce projet, il faudra compter une augmentation des prix de 300.000€. La facture finale s'élèvera à environ 1 million d'euros.

3) Organisation de cours, session 2019/2020.

Organisation cours et honoraires des titulaires.

Le conseil communal décide d'organiser pour la session 2019/2020 les cours suivants :

Cours de Yoga ;

Cours de gymnastique, aérobic, fitness ;

Cours de pilâtes ;

Cours de gym douce ;

Cours de Zumba ;

Cours de Zumba kids ;

Cours de Strong Zumba ;

Cours VTT ;

Cours de couture ;

Cours de Bodyshape ;

Cours de Selfdefense ;

Cours « Danse assise » ;

Cours de langue luxembourgeoise.

Le conseil communal décide d'engager des moniteurs(trices) pour tenir ces cours et de fixer forfaitairement les honoraires des moniteurs(trices) à 60,- € par heure.

L'imputation des frais afférents se fera sur les articles suivants:

3/829/642800/99001 Cours de gymnastiques, indemnités ;

3/220/642800/99001 Cours de gym douce, indemnités ;

3/829/642800/99003 Cours de Zumba, indemnités ;

3/890/642800/99001 Cours pour adultes, indemnités ;

3/829/642800/99002, « Cours de Yoga, Indemnités".

Vote : unanime.

4)Cours organisés par la commune de Frisange, session 2019/2020.

Fixation des droits d'inscription aux cours.

Le conseil communal décide de fixer les droits d'inscription à 50,- € par personne et par cours pour la session 2019/2020, sauf pour le cours de langue luxembourgeoise dont l'inscription sera gratuite

Vote : unanime.

5)Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2018.

Le conseil communal décide d'admettre le tableau récapitulatif comme présenté :

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
en reprises provisoires	70430,66 €	néant
en décharges	2128,52 €	néant
TOTAL	72559,18 €	néant

Vote : unanime.

6)Questions orales au collège échevinal

Le conseiller Schiltz transfère les plaintes de certains citoyens concernant le service de proximité et il demande si les conditions ont changé. En fait ce service, destiné aux personnes âgées (âge minimal : 65 ans), ainsi qu'aux citoyens non encore âgés de 65 ans, mais atteints d'une infirmité, qui prévoyait l'exécution de travaux à petite envergure, ne fonctionne plus comme auparavant. Certains citoyens n'ont plus eu cette aide et il veut savoir pourquoi.

Le bourgmestre Beissel réplique qu'il y a eu des modifications du personnel notamment le chef de service a été remplacé. Les responsables de ce service ont eu une entrevue avec le collège échevinal et la décision a été prise d'accorder 1,5 heures à tous les citoyens (qui ont le droit de profiter de ce service de proximité). Les équipes auront donc plus de temps à se consacrer aux petits travaux à réaliser. Une heure suffira pour s'occuper d'un terrain d'environ 5 ares.

Un nouveau flyer va expliquer ces nouveaux détails. En tout cas, les citoyens en question doivent s'inscrire chaque année à ce service, car il ne s'agit pas d'un droit acquis.

Le conseiller Schiltz demande si un citoyen, qui aura un grand terrain n'aura plus le droit à ce service, car les équipes ne pourront plus terminer les travaux dans les 1.5 heures ou si les citoyens auront toujours droit à cette base des 1.5 heures.

Le bourgmestre Beissel explique que le service de base, qui est une prestation sociale, reste valable pour tout le monde. Tout service supplémentaire devra être commandé auprès du Pro Actif et sera facturé par eux suivant le tarif normal.

La conseillère Hansen-Houllard s'informe de l'état actuelle de la façade de l'école primaire, qui est en train de se détériorer. La commune a bien fait installer une protection contre les morceaux de façade qui risquent de tomber mais elle est d'avis qu'il reste un certain danger. Elle veut savoir quand cet élément sera restauré.

Le bourgmestre Beissel réplique qu'une rénovation complète de la façade sera budgétisée pour 2020. On n'a pas besoin de renouveler l'isolation, mais on devra réparer les dégâts causés par l'humidité.

Le conseiller Mongelli avertit le conseil communal d'un problème qu'il a pu observer au centre de recyclage à Hellange : des camionnettes ont déchargé des déchets encombrants plusieurs fois le même jour et on peut se poser la question si ce sont vraiment des citoyens de la commune. Les collaborateurs du site devraient intervenir, car cette décharge est aux frais de la communauté.

Le bourgmestre Beissel connaît cette problématique et un règlement définit clairement combien de déchet chaque ménage peut déposer. A partir d'automne, le flux des rentrées du site et le nombre de décharges par ménage seront contrôlés à l'aide d'une carte d'accès. En tout cas il veut éviter que le personnel du site intervienne, car certains « visiteurs » perdent la contenance envers le personnel du site.

L'échevin Raus avertit le conseil communal que certains citoyens qui n'ont pas pu décharger leurs déchets sur le site de recyclage ont déposé leurs ordures dans la nature. A Aspelt la commune a même dû enlever le conteneur pour vieux vêtements, car un citoyen y avait déposé régulièrement ses déchets ; une plainte a été faite et le responsable a été trouvé. Donc si les responsables de la commune restreignent trop le dépôt de déchets au centre de recyclage, les masses d'ordures qu'on retrouve près des sentiers ou dans la nature vont augmenter.

Le conseiller Mongelli fait la remarque que l'entreprise qui vient vider les conteneurs, refuse de transporter des bacs trop remplis.

Le bourgmestre Beissel ajoute que le personnel de l'atelier communal a même dû enlever des fauteuils en pleine nature – donc on trouvera des solutions le plus vite possible.

Le conseiller Mongelli informe le conseil communal que les parkings sur la place de la gare à Aspelt se font de plus en plus rares, car à Altwies, la commune de Mondorf-les-Bains, a instauré des parkings résidentiels, donc tous les conducteurs garent leurs véhicules à Aspelt, où le parking est gratuit et non limité.

Le bourgmestre Beissel remercie le conseiller pour cette information, car on est en train de revoir le concept du parking résidentiel de la commune de Frisange. Au début de l'année cette problématique n'a pas encore été connue et lors du dernier comptage (pour l'élaboration du projet) beaucoup de ces espaces de stationnement étaient encore libres.

Le conseiller Schiltz veut savoir où on est avec la plainte contre un citoyen d'Aspelt qui ne s'est pas conformé au règlement des bâtisses et lequel la commune avait demandé de détruire ces constructions illégales. Plusieurs citoyens se sont plaints auprès du conseiller, car la famille en question suit toujours leurs pratiques et ils refusent de se soumettre au règlement en question.

Le bourgmestre Beissel a eu une entrevue avec la juriste, qui l'a informé que la loi a changé. Elle va revoir les détails afin de clarifier la situation, car lorsque ces constructions ont été érigées, la loi en question n'a pas encore été redressée donc le cas sera poursuivi.

Le conseiller Bingen demande si la rénovation des trottoirs se fera à travers Frisange ou seulement le long de l'établissement des pompiers.

Le bourgmestre Beissel réplique que la rénovation des trottoirs se fera à travers Frisange, mais ces travaux seront réalisés en plusieurs étapes. Chaque année une partie des trottoirs seront rénovés afin qu'un roulement s'installe.

Le conseiller Bingen veut savoir si l'installation de la fibre optique à Frisange sera bientôt achevée.

Le bourgmestre Beissel explique que la poste est en train de faire des installations (suivant les disponibilités), mais dans la rue « An der Gell », aucune installation n'a été prévue dans le passé. Dans la Lëtzebuurgerstrooss, les câbles ont été installés, mais ils ne sont pas encore branchés.

L'échevin Mousel réplique que les installations à Hellange sont presque terminées, mais à Frisange seulement 40-50% des travaux ont été finalisés.

Le conseiller Gaffinet veut savoir si la commune de Frisange a déjà signé une convention avec la fabrique d'église concernant l'église d'Aspelt

Le bourgmestre Beissel réplique que la commune n'a pas encore signé de convention mais qu'un rendez-vous est envisagé.

Séance à huis clos

7)Nomination de Monsieur Alain BOOS aux fonctions de chargé de direction, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique

Le conseil communal décide de nommer avec effet au 01 septembre 2019, Monsieur Alain BOOS, aux fonctions de chargé de direction dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique.

Vote : unanime.

Le prochain conseil communal aura lieu le 12 juin 2019 à 17h00.